

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2014 – Convocation du 17 juin 2014

Compte rendu affiché le 4 juillet 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Claire POINT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Ghariba AKROUCHE par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	27

Objet : Vallon des Torrières – Convention de partenariat

Le Conseil Municipal ayant été invité à adopter la convention entre les communes de Neuville-sur-Saône, Montanay et Genay afin de poursuivre la collaboration engagée en vue de la réalisation du projet Nature du Vallon des Torrières, l'assemblée doit être saisie également pour l'adoption des conventions avec les intervenants.

En effet, la commune de Neuville-sur-Saône ayant reçu mandat des deux autres collectivités pour assurer la coordination du projet Nature du Vallon des Torrières, il lui appartient de définir et finaliser les modalités conventionnelles des interventions des opérateurs sélectionnés.

Deux conventions sont ainsi proposées au Conseil Municipal dans ce but. Elles sont disponibles au Cabinet du Maire. La première définit de manière générale les conditions du partenariat entre la commune et les associations. Elle rappelle l'objet et les thématiques visées et fixe les conditions d'organisation des animations. La seconde a trait plus spécifiquement à l'attribution des subventions, association par association, sur la base des objectifs définis.

Les deux conventions soumises au Conseil Municipal concernent l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal à la majorité (2 abstentions) :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet Nature du Vallon des Torrières,
- Vu les modalités d'intervention du Grand Lyon et du Département du Rhône,
- Vu la délibération de ce jour par laquelle la commune de Neuville-sur-Saône est mandatée par les communes de Genay et Montanay pour assurer la coordination du projet nature,
- **Adopte la convention-cadre de partenariat pour les animations pédagogiques du projet Nature du Vallon des Torrières,**
- **Adopte la convention annuelle financière pour l'animation pédagogique du projet Nature du Vallon des Torrières,**
- **Autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions avec chacun des opérateurs retenus,**
- **Dit que les dépenses engagées figurent au budget de la commune et correspondent aux recettes attendues du Grand Lyon et du département du Rhône,**
- **Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 juin 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/07/2014

- Publication ou affichage le 03/07/2014

Valérie GLATARD, Maire.

